

**ASSEMBLEE GENERALE 18 MARS 2019**

**CESSION AMIABLE DES LOCAUX DE TARARE**

Pour mémoire, dans le cadre du plan global d'économies et de réorganisation adopté par la CCI lors de son Assemblée Générale du 19 mars 2018, la fermeture des agences de Vaulx-en-Velin, Tarare et Montbrison a été prononcée.

Les locaux des agences de Tarare et de Montbrison, dont la CCI est propriétaire, ont fait l'objet d'une décision de déclassement par l'Assemblée Générale dans sa séance du 25 juin 2018, en vue de leur cession.

Suite aux nombreuses démarches engagées par la CCI pour céder ces locaux aux meilleures conditions financières, il est proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur l'offre d'acquisition formulée par l'OPAC DU RHONE.

Il est tout d'abord rappelé que les locaux accueillant auparavant l'agence de Tarare, sont situés 1 avenue Edouard Herriot 69170 Tarare et sont d'une superficie de 440 m<sup>2</sup>. Ils ont été acquis en 2012 par la CCI au prix de 760 000 euros.

L'offre d'achat formulée par écrit par Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président de l'OPAC du Rhône, situé 194 rue Duguesclin 69003 Lyon, s'élève à 820 000 euros, sous réserve de la conclusion des diagnostics immobiliers réglementaires, en cours de réalisation.

**En conséquence, il est demandé à la présente Assemblée Générale de se prononcer sur la cession des biens sus désignés aux conditions financières proposées par l'OPAC du Rhône, en sachant que la Commission des finances de la CCI, dans sa réunion du 23 octobre 2018, a émis un avis favorable à cette vente.**

**Il est par ailleurs demandé à l'Assemblée Générale d'habiliter le Président, Monsieur Emmanuel IMBERTON à effectuer, le cas échéant, toutes les démarches et signer tout acte et document nécessaire à formaliser cette cession.**